



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N°449 JUIN 2024

LE PETIT CHALLAISIEU



Un jardin extraordinaire à Mucelle



Actualité de juin :
Dimanche 9 :
Jeudi 20 :

8h00/18h00, élections européenne, salle Jean-Antoine Lépine
19h30, Conseil municipal, salle Jean-Antoine Lépine

Vie pratique

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par e-mail au père Ishaq BARKAT : ishabarkat@gmail.com ou par téléphone au **04 50 41 20 86**

Messes de juin			Cultes de juin		
Samedi 1	Thoiry	10h00			
Dimanche 2	Thoiry	10h00	Dimanche 2	Divonne	10h00
Samedi 8	Thoiry	18h00			
Dimanche 9	Collonges	10h00	Dimanche 9	Ferney-Voltaire	10h00
Samedi 15	St Jean de Gonville	18h00			
Dimanche 16	Pougny	10h00	Dimanche 16	Divonne	10h00
Samedi 22	Thoiry	18h00			
Dimanche 23	Thoiry	10h00	Dimanche 23	Ferney-Voltaire	10h00
Samedi 29	St Jean de Gonville	18h00			
Dimanche 30	Challex	10h00	Dimanche 30	Ferney-Voltaire	10h00



Agenda challaisien 2024

Juin 2024				
Samedi 1	USC	14h00	La Halle	Fête du foot
Samedi 1	Les Petites Scènes	18h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Spectacle enfants
Vendredi 7	Ecole	9h00	Stade de Challex	Mets tes baskets et bats la maladie ELA
Dimanche 9	La Municipalité	8h00/18h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Élections européennes
Mardi 11	Poivre et Sel	9h30	Parking Salle Jean-Antoine Lépine	Rencontre estivale
Vendredi 14	Les Bourrus	19h30	Mucelle	Apéro musical
Vendredi 14 - Dimanche 16	La Jeunesse	Voir affiche	Salle Jean-Antoine Lépine ou La Halle	Voguallex
Vendredi 21	Auberge, Les 7 Merveilles	18h00	La Halle	Fête de la musique
Vendredi 29	Coopérative scolaire et Sou des Ecoles	12h00	Salle Jean-Antoine Lépine ou La Halle	Kermesse et spectacle
Juillet 2024				
Dimanche 7	Intersociété - Pétanque	9h00	La Halle	Pétanque + repas à midi
Dimanche 14	Municipalité et la Grappe	19h00	La Halle	Commémoration du 14 juillet
Août 2024				
Dimanche 18	Poivre & Sel	10h00	La Halle	Pique-nique et vide grenier



Pavoisement

Samedi 8 juin : journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine

Mardi 18 juin 2024 : Journée nationale commémorative de l'appel historique du Général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi

Mot du maire

Chères Challaisiennes, Chers Challaisiens,

Le mois de mai fut riche en événements mais rassurez-vous, juin ne sera pas en reste. N'oublions pas avril qui fût clôturé par le voyage du CCAS avec une belle participation. On dit que les voyages forment la jeunesse. C'est pourquoi, le temps d'une escapade gourmande, nous avons accompagné nos aînés sur le chemin des Salines Royales, dans le Jura.



Le mois dernier, la musique fut mise à l'honneur, histoire de patienter jusqu'à la célébration de la fête de la musique, organisée cette année par les 7 Merveilles, le 21 juin prochain.

En effet, pour sa première édition, FESTIVAL fut à la hauteur, haute en couleurs avec la présence de groupes singuliers et d'une hôtesse de cérémonie remarquable et remarquable.

Dans un registre plus classique, La Lyre a donné son concert. Elle a su régaler nos oreilles en nous offrant une balade en Europe, au gré des morceaux sélectionnés. Ceci peut-être dans le but de nous sensibiliser aux prochaines élections ;

alors, n'oubliez pas le 9 juin !

Si jamais nous sommes à la recherche de bénévoles pour tenir le bureau de vote...



Victime de son succès malgré quelques couacs, pour notre plus grand plaisir et celui de nos papilles, le Sou des Écoles a rallumé le four et le feu avec son concert permettant aux clients de patienter, en attendant leurs commandes. Merci à Troy et Allan qui ressemblaient à des mineurs après des heures de labeur...



Heureux, nous avons aussi festoyé à l'occasion de la Guinguette de Mucelle avec La Jeunesse qui a aussi été victime de son succès, malgré la météo incertaine.



En parlant de fête, certains oiseaux de nuit, encore non identifiés par notre nouvelle association, se permettent des agissements pouvant créer des accidents. C'est pourquoi, j'en appelle à votre civisme si vous reconnaissez ce spécimen, merci de prévenir la Mairie car j'aimerais prendre de ses nouvelles.

J'espère qu'il ne s'est pas blessé lors de la course-poursuite... Après les barrières, cette petite bande organisée, avide de sensations fortes, s'est amusée à faire rouler des balles de paille sur la route ; pas très malin !

Histoire de sourire pour autre chose que des bêtises, après des mois de tractations avec le SIEA, ils sont enfin venus



changer le poteau sur la route de Pougny mais désolés pour Marongy qui a également eu son lot de soucis pourtant ce n'est pas faute d'avoir insisté. Malheureusement, nous sommes tributaires d'autres services et la réactivité ne dépend pas que de nous.

Bien des choses dépendent également de vous. C'est pourquoi, je remercie les personnes qui se sont déplacées pour assister à la réunion publique concernant la politique des énergies renouvelables. En revanche, je ne remercie pas ceux qui ont arraché nos affiches posées sur les sidex de la Poste.



Sans transition, j'aimerais rappeler aux Challaisiens que la commune a subi un vol non négligeable car les malfrats sont partis avec le camion chargé de presque tout le matériel de l'atelier, ce qui a limité l'action des cantonniers. Alors, merci pour votre indulgence à leur égard et je rappelle que laisser propre les espaces communs, publics et la voirie fait partie des actes civiques dont chacun est acteur par son comportement.

Aussi, je vous demanderai de faire attention et de rouler au pas à proximité des élèves qui vont prochainement évoluer sur la commune afin de mener une action de nettoyage sur certains chemins.

Enfin, je remercie La lyre, Madame la Directrice, les enseignantes et les enfants pour leur investissement et leur participation à la commémoration du 8 mai 1945, qui fut une belle réussite appréciée de tous ! A bientôt...

Aline Hofer Favre



Municipalité

Le compte-rendu intégral et approuvé par le Conseil municipal est consultable en mairie ou sur le site www.challex.fr.

PROCES VERBAL du Conseil municipal du jeudi 18 avril 2024

RAPPEL : pour les procurations, une personne ne peut recevoir plus de trois procurations d'affilée du même absent.

Le Conseil est présent à l'exception de :
Nolwenn SUDAN ayant donné à Françoise SUDAN,
Marie-Julie MAILLEFER ayant donné à Martial MEDA,

Xavier MAIRE ayant donné à Michel PETER

Absents excusés : Cédric HERNALSTEENS, Cyrielle CHAMOT.

Absents : Corentin RINALDI, Nicolas JAN.

Secrétaires de séance : Françoise SUDAN et Patricia ALTHERR

Ouverture du Conseil municipal à 19h38

Approbation des PV des Conseils municipaux du 19 février et du 23 mars

Délibération n°19-2024 : désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Françoise SUDAN et Patricia ALTHERR sont désignées secrétaires de séance

Délibération n°19-2024 : vote du taux des contributions directes

Mme le Maire rappelle qu'en application de l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit.

L'état de notification des produits prévisionnels transmis par les services fiscaux fait apparaître que les bases effectives 2023 sont conformes aux bases prévisionnelles au niveau des taxes foncières, et présentent une augmentation de la taxe d'habitation.

Le Conseil municipal est appelé à se déterminer sur le maintien des taux actuels ou sur une augmentation, étant précisé que l'augmentation du taux de taxe habitation ne peut s'effectuer qu'en corrélation avec une augmentation des taxes foncières.

Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB)	Base révisionnelle 2023	Base effective 2023	Taux référence 2023	Base prévisionnelle 2024	Taux référence 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 496 000 €	2 496 875 €	24.66 %	2 621 000 €	24.66 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35 600 €	35 654 €	41.49 %	36 800 €	41.49 %
Taxe d'habitation	576 190 €	679 283 €	13.50 %	654 900 €	13.50 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité moins 1 abstention :

- le maintien du taux de la taxe foncière au même taux que l'année précédente.
- la taxe d'habitation n'est pas supprimée pour certains ni pour les résidences secondaires.

Délibération n° 21-2024 : demande de garantie d'emprunt du groupe La Poste pour le financement de 3 logements locatifs sociaux

Mme le Maire rappelle que la construction de l'ensemble des Vignes du Léman au 124 chemin de Champ Journet étant conditionnée par la réalisation de 3 logements sociaux en PLS (Prêt Locatif Social), lesdits logements ont été acquis par le groupe : Poste Habitat Rhône Alpes. Le bailleur sollicite la commune pour obtention de la garantie d'emprunts relative à l'opération d'acquisition de 3 logements locatifs sociaux en PLS à hauteur de 80% des prêts qui seront contractés auprès de la caisse des dépôts répartis ainsi :

- Prêt Complémentaire PLS d'un montant de 124 769 € - 40 ans (soit 99 815,20 € à garantir).
- Prêt PLS Travaux d'un montant de 82 085 € - 40 ans (soit 65 668 € à garantir).
- Prêt PLS foncier d'un montant de 98 502 € - 80 ans (soit 78 801,60€ à garantir).

En contrepartie, l'organisme s'engage à respecter les conditions et obligations liées à cette garantie (réservation de 1 logement sur l'opération).

En application des textes de référence : articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales, article 2305 du Code civil.

Vu le Contrat de Prêt N° 157727 en annexe signé entre Poste Habitat Rhone-Alpes ci-après l’Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ; après discussion, le Conseil municipal décide à l’unanimité la **garantie d’emprunt du groupe Poste Habitat Rhone-Alpes** pour le financement de 3 logements locatifs sociaux.

Délibération n° 22-2024 : vote des subventions aux associations

Objet : détermination du montant des subventions aux associations.

Mme le Maire rappelle que le budget de la commune pour 2024 a été voté au mois de février, mais que la répartition des subventions aux associations n’avait pas été déterminée. Un montant global de 30 000 € a donc été inscrit au budget, et nécessite de délibérer sur les sommes affectées à chaque association

Après délibération, le Conseil municipal à l’unanimité : approuve la répartition des subventions aux associations en rajoutant les Vergers du Tiocan, le club de rugby de Collonges, en augmentant le montant de la Lyre tout en tenant compte du refus du président de l’association du club d’échecs de bénéficier d’une subvention

Délibération n° 23-2024 : renouvellement de l’organisation du temps scolaire

Madame le Maire explique à l’Assemblée qu’en application des dispositions du code de l’Education (articles D 520-10 et suivants), et du décret n° 2020-632 du 25 mai 2020, le Conseil municipal doit réexaminer et renouveler l’organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2024.

Pour rappel, l’organisation du temps scolaire s’effectue par principe sur la base d’une semaine à 4,5 jours, et de façon dérogatoire sur 4 jours/semaine.

La commune de Challex avait adopté, par délibération du 4 décembre 2017, un régime dérogatoire permettant d’organiser la semaine à 4 jours à compter de la rentrée 2018. Cette organisation avait été réitérée en 2021. Il appartient donc au Conseil municipal de se déterminer sur le renouvellement de cette organisation du temps scolaire à 4 jours ou 4.5 jours, en lien avec le Conseil d’école, afin de transmettre une proposition conjointe à l’Académie de Lyon, précisant les jours et horaires envisagés.

Le Conseil d’école, lors de sa dernière réunion du 19 mars 2024, a confirmé son accord pour le maintien à 4 jours en stipulant qu’on risquait de manquer de professeurs des écoles si nous repassions à une semaine de 4,5 jours.

Après discussion, le Conseil municipal accepte à l’unanimité, le renouvellement de l’organisation du temps scolaire sur 4 jours.

Délibération n° 24-2024 : examen des propositions d’études de faisabilité pour l’installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics

Madame le Maire rappelle que la commune s’est engagée en fin d’année 2023 dans la réalisation d’une étude des potentiels d’utilisation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, confiée à la société SEM LEA.

Dans la poursuite de cette réflexion, 3 bâtiments sont identifiés (la Halle – l’école – la salle polyvalente Jean -Antoine Lépine) et nécessitent de procéder à une analyse structurelle des toitures afin de vérifier s’ils ont en capacité de porter ce type d’installation.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour un devis préalable (8 devis), et présentent des offres variables dont les montants vont de 7 500 € à 18 840 €.

Les élus sont appelés à se prononcer sur les devis présentés.

Après discussion, le Conseil municipal décide à l’unanimité, de reporter cette délibération par manque de précision.

Délibération n° 25-2024 : proposition de modulation de l’éclairage public

Mme le Maire rappelle que la définition du besoin en éclairage public de la commune fait l’objet d’une réflexion d’ensemble depuis un certain temps mais qu’à ce jour, aucune solution concertée n’a pu émerger afin de diminuer l’impact économique et écologique de l’éclairage tel qu’il se présente actuellement. Dès lors qu’il s’avère techniquement impossible de supprimer totalement l’éclairage de la commune durant une partie de la nuit, il a été demandé au SIEA s’il serait possible de ne faire fonctionner qu’une partie des candélabres. Cette solution s’avère possible, et il est donc proposé à l’Assemblée d’allumer un candélabre sur deux sur les voiries communales, après examen des voies excentrées qui pourraient nécessiter un maintien de l’éclairage existant.

L’Assemblée est appelée à se prononcer sur cette proposition. Après discussion, le Conseil municipal avec une abstention : autorise Mme le Maire à signer tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

Décision modificative n°1: virement de crédits

Mme le Maire expose au Conseil municipal que le changement de la pompe à chaleur de l’Auberge intervenu en fin d’année n’avait pas été prévu au budget 2023, et que les crédits inscrits pour cette opération n° 359 en restes à réaliser au budget 2024 sont insuffisants. Les délais de paiement de la facture éditée en début d’année étant échus, et dans l’attente de validation du budget primitif 2024, il a été nécessaire

Municipalité

d'imputer cette dépense à l'opération n° 385 « autres bâtiments communaux » pour un montant de 46 200 €. Afin de ne pas pénaliser les investissements prévus initialement pour les bâtiments communaux, une partie des crédits inscrits à l'opération n° 389 « auberge »

sont restitués, à hauteur de 35 000 €, à l'opération n° 385 « autres bâtiments communaux », ce qui permet de conserver un crédit de 10 000 € sur l'opération « auberge » : le Conseil municipal prend acte de cette décision.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2135 - 359	Installations générales, agencements (auberge)	-35000.00	
2135 - 385	Installations générales, agencements (autres bâtiments)	35000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Environnement :

Rencontre avec la LPO le 10/04 pour progresser sur le projet « Sonneur à ventre jaune », une espèce de crapaud protégée présente dans les bois de la commune dont il convient d'accroître la population en déclin.

Distribution des composteurs CAPG prévue le 29 avril. Projet « panneaux solaires » : devis pour les études structurelles des bâtiments qui nécessitent des précisions.

En attente du retour de la LPO pour le projet d'installation d'un nichoir dans le clocher de l'église.

Sécurité :

Le comptage des véhicules route de La Plaine est terminé ; nous attendons que M. Zortéa (Département) nous communique les résultats.

Changer le miroir en bas de la rue de Confignon. Il serait bon de placer des radars pédagogiques. Marquage de zone à 30km/h en grande partie dans le bourg. Refaire du marquage dans le village.

Rappel : selon les réponses au questionnaire du Petit Chalaisien, le vœu des habitants est de réduire DRASTIQUEMENT la vitesse. Pose de miroirs rue Saint Maurice et en bas de la rue des Fontanettes.

Il faudrait néanmoins refaire le marquage qui s'efface et en priorité voir rue Champ Novaz, rue Saint Maurice, rue des Fontanettes, rue du Château.

Personnel :

Toujours en recherche d'un-e comptable et en plus d'un-e secrétaire général-e dès juillet.

Finance :

RAS

Urbanisme :

Une formation à Meximieux a été suivie par Aline Favre et Brigitte FLEURY.

CAUE (conseillers en architecture de l'Ain) est sur un projet à Challex.

La 5^{ème} révision du PLUiH est en cours.

CCAS :

Voyage avec les aînés le 30 avril avec 50 inscrits, 50% sont des personnes que nous ne voyons pas habituellement, c'est donc une bonne opportunité pour les rencontrer.

Conseil Communautaire :

Taxe sur le transport refusé car la somme est trop importante pour les PME (11 salariés) et surtout pour les communes et l'hôpital pour finalement avantager le flux frontalier.

Associations :

La soirée italienne s'est bien passée. Organisée par le foot pour partir en Autriche faire un tournoi. Loto du foot le 26 avril.

À la suite de l'AG de La Lyre, un nouveau comité a été constitué : nouveau Président Marc LEHMANN
Jocelyne énumère les futures manifestations

Ecole :

Le poulailler a été réparé par des parents. Les poussins sont nés dans la couveuse de l'école.

Il faudra trouver des familles d'accueil pendant les vacances scolaires.

Bâtiments :

Ancienne poste : remplacer le chauffage en panne. Actuellement, les locataires se chauffent avec des radiateurs prêtés. Qui va payer la facture ? La Mairie va étudier cela avec précision.

Voirie : la Rue des Carres est à refaire. La municipalité est dans l'attente d'un devis.

Divers :

Cambriolage dans l'atelier des agents : du matériel ainsi que le camion ont été volés.

28 mars : réunion pour la mutualisation des repas cantine et portage des repas.

2 avril : journée rencontre élus/agriculteurs : quel avenir, valorisation des filières courtes, nuisances occasionnées et cohabitation avec les riverains.

5 avril : commission intercommunale de la sécurité et de la prévention des chiffres du Pays de GEX,

Municipalité

avec la venue du sous-préfet, de la procureure et la gendarmerie afin de parler de la radicalisation et de la recrudescence de la délinquance, du projet de fourrière, vidéo protection en frontière.

Bibliothèque : RDV le 9 avril pour le bilan de l'année écoulée et pour discuter du changement du logiciel.

15 avril : Réunion de l'association LEX2050 pour une vision transfrontalière des transports du Grand Genève ; un document d'une centaine de pages est à étudier. Le retour des liaisons ferroviaires est vivement souhaité.

17 avril : séance des cours d'eau avec GEMAPI et Pays de Gex Agglo. 13 et 26 mai pour des diagnostics.

Le tracteur KUBOTA est en panne et incorrectement assuré. Un avenant a été rajouté au contrat afin de régulariser la situation.

Les TPG ont demandé que les conducteurs de la navette aient accès aux toilettes de la Halle. Une boîte à clé serait peut-être la solution ? A étudier.

Pour faire suite à une demande de vélOdyssée, précisons que ce sont trois amis Tristan, Oscar et Romain de Challex qui aimeraient cette année réaliser un périple de 1 100 km sur une durée de 12 jours à vélo. Ils recherchent un soutien afin d'effectuer ce voyage. Nous devons vérifier leur statut.

Rappel : dimanche 9 juin, élections européennes, les élus doivent tenir le bureau de vote mais une formation obligatoire est à faire. C'est une personne domiciliée à Challex qui doit assurer le secrétariat.

La date du prochain Conseil sera fixée prochainement, en fonction de nouveaux impératifs qui nous sont parvenus.

21h25 fin de séance

INFOS DE LA MUNICIPALITÉ

Les Zones D'Accélération des énergies renouvelables (« ZAEr »)

Le 16 mai dernier a eu lieu une présentation publique à la Salle Jean-Antoine Lépine dans le cadre du programme d'accélération du déploiement des énergies renouvelables sur notre territoire.

La loi de Mars 2023, portant sur la création de ces ZAEr en France nous ouvre des perspectives inédites pour participer activement à la transition énergétique nationale.

Objectifs de la loi : accélérer le déploiement des énergies renouvelables en simplifiant les procédures administratives, en encourageant les investissements locaux et en favorisant une approche collaborative entre les acteurs publics, privés et la population.

La CAPG (Communauté d'Agglo du Pays de Gex) est en phase active de préparation des ZAEr. Des études de faisabilité et des évaluations environnementales sont en cours afin de déterminer les sites les plus adaptés à la mise en place de ces zones dans l'ensemble de l'agglomération.

À Challex, notre défi est de déterminer comment nous pouvons insuffler notre contribution à cette dynamique vers un avenir plus propre et durable. Voici un résumé de cette présentation.

I Contexte et Objectifs de la Loi de Mars 2023

- Historique et Nécessité : la loi s'inscrit dans le cadre des engagements internationaux de la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique. La France s'est fixé comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

- Pour Challex : selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en France, les émissions moyennes par habitant étaient d'environ 6,6 tonnes par an en 2019. Avec une population de 1 500 habitants, les émissions totales actuelles de CO2 pour Challex seraient d'environ 9 900 tonnes par an. En visant une réduction de 40%, cela équivaldrait à une diminution d'environ 3 960 tonnes de CO2.

II Les ZAEr à Challex : Vision et Stratégie Réduction de la Dépendance Énergétique du village :

il nous faut identifier les moyens de réduire la dépendance de Challex aux énergies fossiles, diminuant ainsi notre empreinte carbone et renforçant notre autonomie énergétique. Pour mémoire, le budget annuel de fioul pour nos bâtiments publics a été de 30 000 € en 2023, et celui de l'électricité de 45 000 € soit un total de 75 000 €, qui correspondent à 7% de nos dépenses de fonctionnement (et 20% sur le budget de charges de gestion générales hors coûts de personnel).

Utiliser le potentiel local pour produire de l'électricité verte : Challex, avec ses caractéristiques géographiques et climatiques, se présente comme un site idéal pour le développement de certaines formes d'énergie renouvelable, mais certaines autres ne sont pas envisageables.

Énergie géothermique et éolienne - Contraintes locales : la géothermie et l'éolien, bien que bénéfiques, ne sont pas adaptés à notre région. Les conditions géologiques nécessaires pour une exploitation efficace de la géothermie ne sont pas réunies à Challex. Quant à l'énergie éolienne, les analyses du régime de vents ont démontré une insuffisance pour la mise en place de turbines performantes.

INFOS DE LA MUNICIPALITÉ

Méthanisation - Étude à venir : la méthanisation pourrait également être une option viable pour Challex. Une étude approfondie de faisabilité sera initiée durant la seconde moitié de l'année pour évaluer son potentiel. Cela comprendra l'analyse des déchets organiques disponibles, la logistique, l'impact environnemental et les retours économiques potentiels. En intégrant la méthanisation en tant qu'option énergétique, nous démontrons notre volonté d'explorer toutes les avenues possibles pour une transition énergétique efficace et durable. Cette approche complète notre vision stratégique en ajoutant une dimension supplémentaire à notre palette d'énergies renouvelables.

Développement du solaire - Projets envisagés

Les projets peuvent être concrétisés de deux façons : soit en auto-financement (la mairie investie sur fonds propres ou avec le support d'un emprunt), soit en confiant le soin à un tiers de développer le projet à leurs frais, la commune rachetant l'électricité verte ainsi produite au tarif associé.

Afin d'évaluer le potentiel productif de Challex, une étude a été menée en 2023 et une analyse structurelle des bâtiments sera diligentée sous peu.

Augmentation de la capacité de production solaire : actuellement, la Halle Sanfély est équipée de panneaux solaires, témoignant de l'engagement « historique » de Challex en faveur des énergies renouvelables. Nous envisageons de rajouter des

panneaux sur la structure : la surface modeste pourrait convenir à un projet auto-financé, ou être intégré au complexe SJAL. Le coût initial d'investissement, sans doute entre 800 000 et 1 000 000 d'Euros, ne pourrait être supporté par la commune en auto-financement qu'en recourant à un emprunt, ce qui n'est pas une option retenue pour l'instant.

III Conclusion

La mise en place des ZAEr à Challex est une étape vers un avenir plus durable. Dans ce cadre, nos projets représentent plus qu'une initiative énergétique ; ils reflètent notre engagement envers le développement durable et notre responsabilité envers les générations futures.

Installation sur le toit de la salle communale : le toit de la salle communale Jean Antoine Lépine présente une opportunité supplémentaire.

L'installation de panneaux solaires sur ce toit (potentiellement auto-finançable sans emprunt) viendrait compléter le complexe solaire Jean-Antoine Lépine dans le cadre d'un projet tiers comprenant donc le toit de la Halle, le parking et les toits de la Salle Jean-Antoine Lépine.

Toit de l'école : les surfaces restreintes des toitures disponibles ne permettent pas d'atteindre les rentabilités nécessaires aux investisseurs. Mais étant donné que le potentiel de production de ces surfaces pourrait couvrir 100% des besoins en électricité de l'école, un projet auto-financé (sans avoir recours à un emprunt) aurait tout son sens.

CARNET



KURZEN Lya, née le 8 février 2024, à Genève, de **KURZEN** Océane et de **BEDOGNE** Dorian
LAO Fairy, Hnub-Ci, née le 3 mai 2024, à Saint Julien-en-Genois, de Anthony **LAO** et de Morly **XAONOU**.



- Madame Germaine, Delphine **BENDOTTI**, née le 11 décembre 1931 à Lugrin (Haute-Savoie), décédée le 17 avril 2024 à Challex aux Cyclamens
- Madame Yvette, Jeannine **GRANGEON**, née le 1er février 1940 à Saint-Etienne (Loire), décédée le 4 mai 2024 à Challex aux Cyclamens
- Monsieur Georges, Emile **MORAND**, né le 6 février 1946 à Saint-Genis-Pouilly (Ain), décédé le 15 mai 2024 à Challex aux Cyclamens



Madame Karine **GERMANO** et Monsieur Sébastien, Michael **DUVEAU** mariés le 24 avril 2024 à la Mairie de Challex



2024 année mémoire



**Cérémonie du 8 mai
2024**



La cérémonie a associé élus, gendarmerie et sapeurs-pompier de Thoiry, Lyre Challaisienne, Anciens Combattants avec leurs drapeaux, élèves de l'école conduits par la directrice, et le public à la commémoration de la Victoire de 1945

**Dépôt de gerbe et allocution de Madame Hofer
Favre Maire de Challex**

« Chères Challaisiennes, Chers Challaisiens,
Chers élus d'ici et d'ailleurs, Chers Collègues, Chers amis,
Cher Michel conseiller départemental et Maire de Saint Jean-de-Gonville,
Mesdames et Messieurs les représentants des institutions et des administrations,
Mesdames et Messieurs les représentants de la gendarmerie et des pompiers,
Chères associations, Chers parents et enfants et vous très Chers anciens combattants,

Je vous remercie d'être présents pour célébrer la Victoire de 1945. Aussi, j'excuse tous les officiels retenus ailleurs pour célébrer ce même événement.

Tout d'abord, Je voulais juste partager quelques mots avec vous, avant de céder la parole à Monsieur Jean-Paul Ferrollet, qui en qualité de Maire honoraire et ancien combattant, nous fait l'honneur, de lire le message du ministère des armées. Ensuite, un hommage à Louis Chappaz et à tous ceux proches de nous qui ont payé chèrement la Libération du Pays de Gex et de Challex sera rendu par Monsieur Georges Dallemagne. Je remercie les élèves de l'école et la Directrice de leur participation active à la cérémonie.

La Guerre est gagnée ! Voici la Victoire ! C'est la victoire des Nations Unies et c'est la victoire de la France ! Voici les mots d'introduction du discours radiodiffusé du Général De Gaulle le 08 mai 1945.

Ceci donne le ton et nous rappelle que le moment était festif malgré le sang coulé. En effet, symboliquement, nous sommes réunis devant le monument aux morts pour nous souvenir qu'il y a 80 ans, le 8 avril 1944, un Challaisien fut fait prisonnier puis fusillé à Badian avec 3 autres personnes. Je laisse le soin à Georges de vous conter, l'histoire mais je souhaitais marquer cet anniversaire même si nous sommes attristés par ce deuil.

En sa mémoire, j'ai imaginé plusieurs scénarios : un lâcher de colombes, un lâcher de ballons, des lampions... puis finalement, naturellement j'ai opté pour un pied de vigne qui sera planté, car la vigne c'est

un peu l'ADN de Challex et c'est surtout l'endroit où, il fut arrêté.

J'ai une pensée pour les familles endeuillées et pour toutes les victimes de guerre, qu'elles soient civiles ou militaires.

J'ai également une pensée pour ces personnes qui œuvrent, garantissant la transmission de ce pan d'histoire comme les enseignants ou encore des anonymes comme Monsieur Jean-Noël Ferrollet, qui passionné, grâce à des reconstitutions, vous fait vivre, en immersion, le débarquement de juin 1944, au cœur de la Batterie du Holdy, en Normandie.

Expérience incroyablement déroutante et émouvante, sans parler des paysages et des cimetières américains et allemands, où le silence abyssal vous invite au questionnement ? Pourquoi ?

Nous sommes les héritiers d'un passé que l'on ne peut changer et avec lequel nous devons composer, mais certainement pas gommer ni effacer.

Nous sommes les témoins et acteurs du présent, malheureusement parfois impuissants, nous ne pouvons que constater. Pourtant, nos décisions vont écrire l'histoire de demain.

Cet avenir qui dépend de nous sur bien des plans, me rappelle que nous devons être prudents, à bien des égards car nos choix vont façonner notre destinée. Et aujourd'hui, plus que jamais nous devons nous rappeler que la liberté et la Paix sont précieuses et fragiles. Merci »

Lecture par Jean Paul Ferrollet ancien maire et ancien combattant, du message du Ministre des Armées et du Secrétaire d'état aux anciens combattants et à la mémoire.

Extraits :

« La délivrance est là. Et, en même temps que les larmes de joie, la douleur fait briller les yeux des Françaises et des Français.

Car la Victoire, si heureuse soit elle, n'efface ni la guerre qui a eu lieu, ni ses ravages, ni ses morts. Des ruines de Rennes et de Saint-Lô, aux plages de Normandie et de Provence, d'Oradour-sur-Glane aux monuments aux morts sur lesquels on gravera bientôt des noms nouveaux : c'est dans un silence de mort que résonnent les premiers cris de la Libération.

Dans le silence des murs d'Izieu et de celui de toutes les maisons dont les habitants furent assassinés. Le 8 mai 1945, dans un élan collectif, chacun pleure les morts et salue ceux qui ont combattu. 79 ans après, réunis devant nos monuments aux morts, nous leur rendons un même hommage. Nous nous souvenons des hommes et des femmes... Résistants, combattants des Forces Françaises Libres arrivés sur les plages de Normandie et de Provence après les glorieux combats de Bir-Hakeim, de Koufra, dans les sables des déserts d'Afrique et du Levant, à Monte Cassino, du soutien décisif de nos Alliés,

2024 année mémoire

de toutes les victimes civiles des exactions de l'occupant ou des bombardements. des victimes de la déportation.

De la guerre, du 8 mai 1945, nous avons conservé une mémoire. Celle-ci s'est nourrie de l'histoire des combats de la France Libre et de la Résistance comme de celle de la déportation et de la collaboration. Cette mémoire est notre héritage autant qu'une leçon ».

G. Dallemagne Président de l'amicale des Anciens Combattants rappelait le sens de « **2024 année mémoire** » : 1914 mobilisation générale, 1924 inauguration du monument aux morts, 1944 débarquement,

1944 libération, 1954 fin de la guerre d'Indochine début de la guerre d'Algérie **et le long et douloureux chemin qui a conduit à la libération du Pays de Gex et de Challex en août 1944** (voir ci-dessous).

Les écoliers Alban, Léandre, Louis, Emma, Guilherme, Mila, Dimitri ont lu le poème « Hommage » de Robert Lafosse et « Liberté » de Jacques Prévost et ont interprété à capella la Marseillaise et lu le Chant des partisans. MERCI .



LIBERTÉ

*La Liberté, ce n'est pas partir,
c'est revenir, et agir,
Ce n'est pas prendre,
c'est comprendre, et apprendre,
Ce n'est pas savoir,
c'est vouloir, et pouvoir,
Ce n'est pas gagner,
c'est payer, et donner,
Ce n'est pas trahir,
c'est réunir, et accueillir.*

*La Liberté, Ce n'est pas s'incliner,
c'est refuser, et remercier,
Ce pas un cadeau,
c'est un flambeau, et un fardeau,
Ce n'est pas la faiblesse,
c'est la sagesse, et la noblesse,
Ce n'est pas un avoir,
c'est un devoir, et un espoir,
Ce n'est pas facile, c'est si fragile,
La Liberté.*

Jacques Prévot (1998 - Poèmes pour l'an 2000 - Extraits)

Hommage

*Ce bouquet qu'un enfant dépose
A la stèle où dorment vos noms
C'est plus qu'un don de quelques roses,
C'est un acte de dévotion*

*C'est l'hommage d'un village
A ses enfants sacrifiés
C'est l'hommage d'un peuple entier
Aux soldats de la liberté....
L'hommage de l'humanité*

*Ce poème que récitent des enfants
D'une voix mêlée de tristesse
C'est beaucoup plus qu'un poème
C'est un hymne qu'ils vous adresse
Ce silence tombé soudain
Ces enfants tout à coup si sages,
C'est beaucoup plus qu'un rite vain,
C'est un bien respectueux hommage
R. LAFOSSE*

2024 année mémoire



Les élus et les porte-drapeaux photo G. Rodgers



La Lyre Chalaisienne et les Anciens Combattants

Photos groupe Histoire Locale



Sapeurs-pompiers et Gendarmes de Thoiry

A venir

L'année 2024 sera marquée par de nombreuses et importantes commémorations nationales et locales notamment des hommages aux victimes de la barbarie Nazie sur les différents sites du Pays de Gex. Le long et douloureux chemin de la libération du Pays de Gex.

Souvenez-vous des tragédies qui ont marqué la libération du Pays de Gex et de Challex en août 1944

Si le 8 mai commémore la victoire de 1945, il faut rappeler les événements qui l'ont précédée ou entourée et qui constituent notre histoire récente et proche.

Mai 1944, il y a 80 ans, la guerre sévit encore et si l'espoir renaît avec les débarquements de Normandie en juin et de Provence en août 44, la barbarie nazie s'amplifie au printemps et à l'été 1944 : prises d'otages, arrestations, tortures, exécutions sommaires, déportations, villages incendiés.

La déportation en avril 44 des enfants d'Izieu, comme si ces enfants allaient peser sur l'issue de la guerre déjà compromise pour les nazis, traduit l'étendue de leur fanatisme.

Déjà en 1943, l'arrestation de 31 élèves et enseignants résistants du lycée Lalande de Bourg-en-Bresse, déportés, torturés, fusillés ou tombés au combat l'année du baccalauréat, tous Morts pour la France, confirmait le caractère impitoyable de la répression nazie. (Le lycée Lalande est le seul établissement civil de France titulaire de la Médaille de la Résistance).

Tout près de nous :

- Le chalaisien **Louis Chappaz** et ses 3 compagnons **Maurice Prodon** de Saint Jean de Gonville,

- **Aimé Tavernier** de Péron et **un inconnu** qui repose aujourd'hui à la nécropole de Cerdon, sont fusillés à Badian le 8 avril 1944.

- Le frère de Maurice **Charles Prodon** est déporté et meurt le 10 avril 1945, lieu inconnu.

- Lors de la prise d'otages de Farges, **les frères Matthieu, Paul et Maurice** d'Asserans sont exécutés le 19 août et le hameau incendié.

- Les Combats du fort l'écluse : **9 résistants et 3 civils** tués à Léaz entre le 12 et le 14 juin.

- Trois résistants sont arrêtés à Collonges dont **Lucien Marcelot** exécuté entre le 11 et le 13 juin, tandis que son fils **Robert** était arrêté à Challex et déporté. Il s'évadera en avril 45 échappant de peu à la mort, son groupe étant exterminé dans les jours suivants. Les 2 compagnons de Lucien sont déportés.

- Et bien d'autres encore à Bellegarde et Gex, à Vulbens, Viry, Valleiry, Chevrier ...

L'attaque du fort des Rousses entre le 19 et le 28 août marque le départ des allemands au prix de 16 otages et 3 résistants tués et 17 maisons incendiées en représailles.

Ça n'est pas seulement les départements de l'Ain et de Haute-Savoie mas la France entière qui est soumise à ce régime de terreur.

**Août 1944, le Pays de Gex est enfin libéré après 5 ans d'occupation.
La guerre continue.**

Georges Dallemagne
Groupe histoire locale Challex

Vie associative

Union Nationale des Combattants



Anciens combattants
dallemagne.georges@wanadoo.fr
tél 04 50 59 10 37
Cérémonie 8 mai 2024

Les Anciens combattants adressent leurs vifs remerciements à tous ceux qui ont animé et accompagné la cérémonie de commémoration de la Victoire de 1945, en particulier aux écoliers et à la directrice de l'école Simone Veil, aux Gendarmes et Sapeurs-pompiers de Thoiry et bien entendu La Lyre toujours fidèle. Merci aux élus présents pour l'accueil et les moments de convivialité et au public qui a fait l'impasse sur les ponts de mai.

Voir aussi rubrique « 2024 année mémoire »



Bleuet de France
Merci de votre générosité : l'argent récolté est entièrement reversé au bénéfice des anciens combattants et à leurs jeunes frères d'armes, à leurs femmes, enfants et familles en cas de blessure ou de décès ainsi qu'aux victimes d'attentats.

8 mai 2024 recherche de photos

Merci de nous faire parvenir des photos de la cérémonie et du vin d'honneur pour nos archives (voir adresse courriel ci-dessus).

Recherche de documents, photos, objets en prêts ou en dons et témoignages

En vue de l'expo en préparation nous collectons documents, photos, objets et témoignages directs et indirects en rapport avec les événements de 1914 (mobilisation), 1924 (inauguration du monument aux morts), 1944 (débarquement, représailles, résistances, passages de frontière, vie quotidienne), 1954 Indochine et Algérie.

Inauguration du Monument en 1924

reconnaissez-vous les demoiselles d'honneur ? merci de nous aider à les identifier



Groupe histoire locale



Groupe histoire locale

Contacts : G. Dallemagne au 04 50 59 10 37
groupehistoire.cha@orange.fr

Toujours chercher, conserver, partager, participer, sensibiliser, valoriser

Voir également rubrique « 2024 année mémoire »

La chronique d'Arnold Uijtewaal

Le Rhône, un fleuve pas si tranquille !

Après la naissance du fleuve, sa formation, ses sautes d'humeur, voici le temps des barrages en commençant par les ouvrages suisses avant de franchir la frontière en passant par Chancy-Pougny... ou plutôt Avully-Challex.

La construction de barrages* :

On construit des barrages principalement pour produire de l'électricité, l'hydroélectricité. En plus, les barrages permettent de réguler le débit du Rhône dans certaines limites.

Le Rhône a un débit moyen de 251 m³/s à Genève et de 1710 m³/s à Beaucaire, ce qui est considérable. Son débit subit de fortes variations saisonnières et de fortes variations journalières dues aux charges/décharges des barrages. Les basses eaux peuvent avoir lieu potentiellement en toutes saisons mais elles sont les plus fréquentes en fin d'été et en début d'automne. 100 ans d'aménagement du Rhône l'ont artificialisé sur 80 % de son parcours.

Vie associative

Groupe histoire locale



En 1934, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) reçoit la concession des travaux d'aménagement du Rhône en France. Cette SEM détenue à 49 % par Engie (ex GDF-Suez) est depuis chargée de l'aménagement général du fleuve, en particulier pour la production hydroélectrique et la navigation.

La plupart des méandres et des lônes* ont été supprimés. Des chenaux étroits et profonds ont été créés à l'aide de digues, épis et casiers Girardon*. La CNR a construit 19 barrages. Ces barrages sont associés à des canaux de dérivation (appelés aussi canaux d'amenée) parallèles à des tronçons court-circuités du Rhône à l'exception de 3 d'entre eux (barrages de Génissiat, Seyssel et Vaugris).

L'aménagement du Rhône débute à la fin du 19^e siècle. L'usine de Cusset* - son barrage et son canal, mis en service en 1899 -, constitue la première exploitation

hydroélectrique du fleuve. Cet aménagement est engagé à la suite de la loi du 9 juillet 1892 déclarant d'utilité publique la distribution d'énergie électrique produite par le futur canal de Jonage, canal de dérivation du Rhône. L'exploitation du site fut concédée en 1893 à la Société Lyonnaise des Forces Motrices du Rhône (EDF depuis 1946).

**Notes ; (sources site internet CNR / Glossaire).*

Casiers Girardon : structures installées en bord de Rhône à partir du XIX^e siècle, afin de stabiliser les berges (alluvionnement) et de favoriser la navigation fluviale.

Cusset : entre Villeurbanne et Vaux-en-Velin, département du Rhône.

Lônes : bras secondaires du fleuve, milieux naturels riches en biodiversité et d'une grande valeur écologique.

Centrales-barrage : placées en aval du barrage, sur le canal de dérivation, elles récupèrent la force motrice de l'eau fluviale pour produire de l'électricité.

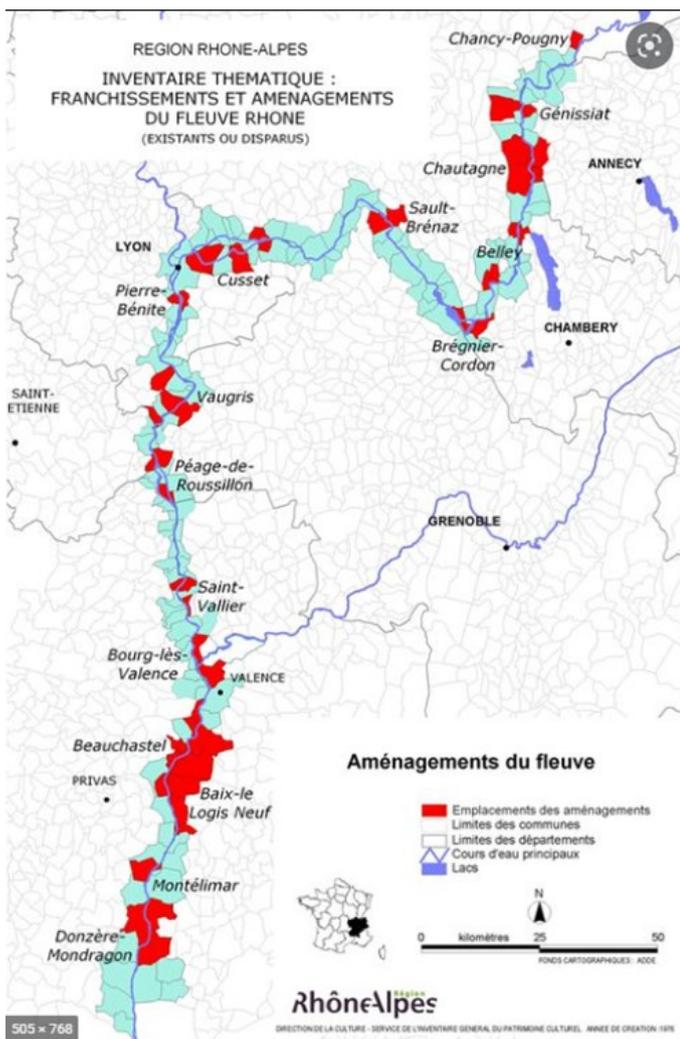
Le 27 mai 1921 était votée la "Loi Rhône" approuvant un programme d'aménagement du fleuve, de la frontière suisse à la mer, au triple point de vue des forces motrices, de la navigation et des autres utilisations agricoles (site Internet CNR). Le site hydroélectrique franco-suisse de Chancy-Pougny, mis en service en 1925, et le barrage de Jons (1937), destiné à compléter l'aménagement primitif de Cusset, précèdent le chantier majeur du haut-Rhône, le barrage-usine de Génissiat, mis en eau en 1948. Il y a aussi 7 centrales nucléaires implantées tout le long du fleuve.

Il n'existe pas de barrages sur le Rhône en amont du lac Léman en Suisse. Dans le canton du Valais existent de multiples barrages sur des affluents du Rhône, souvent sur des torrents latéraux. Par contre dans le canton de Genève, après sa sortie du lac Léman, le Rhône possède 2 barrages entièrement suisses et un franco-suisse, celui de Chancy-Pougny.

Le barrage du Seujet est construit en 1995 pour remplir trois objectifs.

- Le premier est de régulariser le niveau du Léman en vertu de la convention signée avec les cantons de Vaud et du Valais en 1984.
- Dans la même lignée, le second objectif est de moduler le débit du Rhône.
- Enfin, le troisième objectif est de produire de l'électricité. À cet effet, l'ensemble comporte également une usine de production située sur la rive gauche et qui abrite trois groupes hydroélectriques, remplaçant l'ancienne usine en fonction au pont de la Machine et produisant 25 GWh par an.

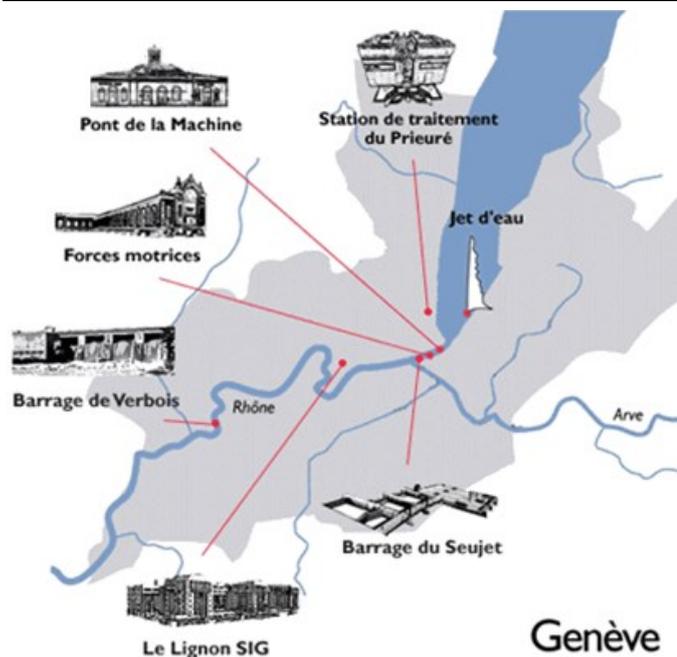
Dans sa fonction de barrage, il remplace le Pont de la Machine.



Centrales : fonctionnent "au fil de l'eau", c'est-à-dire sur le cours du fleuve ;

Vie associative

Groupe histoire locale



Dans sa fonction d'usine hydroélectrique, il remplace l'usine des Forces motrices qui a elle-même remplacé dès 1886 la « machine hydraulique » située au centre du Pont de la Machine. Le débit sortant du lac Léman par le Rhône est réglé par le déversoir-usine du Seujet situé à Genève. Les débits et volumes sortant du lac Léman, lac international, sont gérés par les services et autorités suisses en application de deux conventions :

- une convention suisse intercantonale, dont la France n'est pas signataire, qui définit le réglage de la cote du plan d'eau du Léman, et qui fixe le débit minimum sortant du lac, avec une forte modulation journalière et hebdomadaire (100 m³/s du 1er mai au 30 septembre, 50 m³/s du 1er octobre au 30 avril) ;
- la convention internationale dite « d'Emosson » du 23 août 1963, qui prévoit que le débit provenant du bassin versant français de l'Arve et qui a été détourné lors de l'aménagement suisse d'Emosson vers le lac Léman doit être restitué par la Suisse à la France à concurrence d'un volume annuel de 87 millions de m³ (source : Wkihydro).

L'usine hydroélectrique de Chèvres, construite sur le Rhône, entre 1893 et 1896, a fonctionné de 1896 à 1943, date de la mise en service du Barrage de Verbois. L'usine remplaçait un ancien moulin près du village de Chèvres sur la commune de Bernex (Genève) et la commune de Vernier.

Le barrage de Verbois, construit par les Services Industriels de Genève (SIG) entre 1938 et 1943, situé sur le Rhône dans le canton de Genève, en Suisse. Le barrage de Verbois remplace l'ancien barrage de Chèvres, construit par la Compagnie de l'Industrie Electrique (CIE) et l'ingénieur genevois Thury, sous la direction de Théodore Turrettini (Wikipédia). Cette centrale, la plus importante du canton, est exploitée au fil de l'eau et assure aujourd'hui 15% de la consommation électrique genevoise. Les SIG tentent de concilier l'exploitation du barrage et la préservation de l'environnement naturel (source : rts.ch).

Environ 700'000 m³/an, ce sont les sédiments que l'Arve, affluent du Rhône, transporte et qui s'accumulent dans la retenue de Verbois. Pour éviter un comblement du barrage susceptible de causer des inondations de certains quartiers de la ville de Genève, les Services industriels genevois (SIG) ont organisé entre 1945 et 2003 des vidanges triennales qui ne sont pas sans impact sur l'environnement. En 1997, on tente de préserver les poissons.

... A suivre les barrages cotés France

Association jeunes, loisirs et culture



Photos de BEYER Ludmila

L'atelier de dessin et de peinture vous informe de l'ouverture des inscriptions pour la nouvelle année scolaire. Les cours ont lieu à la maison des sociétés de Challex les jeudis à :

- 17h00.....5 à 7 ans.....300€
- 18h00.....8 à 11 ans.....300€
- 19h00 à 20h30.....12 ans et +.....375€

Pour toute l'information contactez Ludmila Beyer au 06 16 06 33 99 ou par mail : lubeyer@yahoo.fr

Vie associative

Les Petites Scènes



Le spectacle de fin d'année de nos élèves Les Petites Scènes révisent leurs classiques aura lieu **le 1^{er} juin à 18h30 à la JAL** (et non le 8 juin comme annoncé dans le précédent Petit Chalaisien).

Cette année nous vous présenterons des grands classiques revus pour nos élèves : La farce de maître Patelin, Arlequin serviteur de 2 maîtres, Le malade imaginaire, La tempête, Cyrano et Britannicus, il y en a pour tous les goûts !

STAGE DE THEATRE DURANT LES VACANCES D'ÉTÉ POUR LES 8-11 ANS :

Si vous cherchez à occuper vos chères têtes blondes durant les vacances scolaires, nous proposons 2 stages de théâtre pour les 8 -11 ans :

- **Semaine du 15 au 19 juillet de 10h00 à 16h30 à la maison des sociétés de Challex** (fin à 17h00 le vendredi) avec création d'une pièce présentée en fin de semaine aux parents.

- **Semaine du 26 au 30 août de 10h00 à 16h30 à la maison des sociétés de Challex** avec création d'un film qui sera envoyé aux parents en fin de stage.

La semaine est à 180€, les enfants apporteront leur pique-nique le midi.

Renseignements et inscriptions :

contact@lespetitesscenes.fr

La Jeunesse Chalaisienne

Bonjour à toutes et à tous,

La jeunesse revient cette année avec un événement pour tous : La VOGUALLEX !

Un événement sur 3 jours :

- avec un bal le vendredi soir pour venir faire la fête jusqu'au bout de la nuit avec DJ Philou !

- un concours de pétanque le samedi pour les experts, mais aussi les débutants qui souhaitent juste s'amuser . Pour continuer cette belle journée rendez-vous dès 17h30 pour un apéro avec notre bar à tapas et enfin la soirée burgers maison .

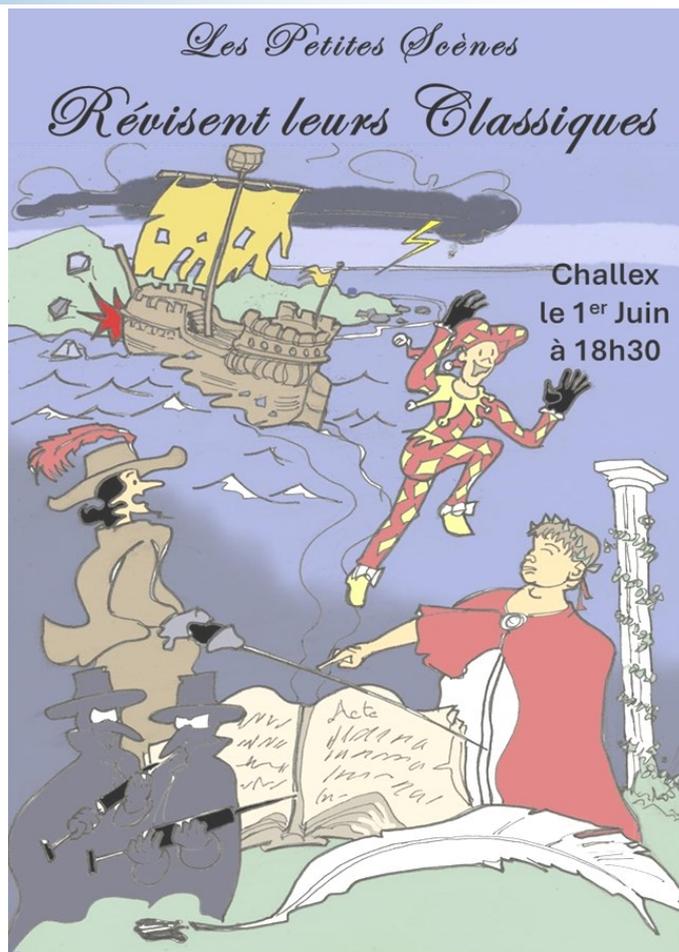
Pour danser jusqu'au bout de la nuit, il y aura les petits chanteurs à la gueule de bois puis DJ Philou.

- le dimanche rendez vous le midi pour manger nos grillades et enfin un défilé qui traverse le village !!!

Départ Mucelle, passage devant la maison de retraite, suite du parcours devant la mairie et nous finissons à la Halle pour manger de bons tapas et boire une bonne sangria !

Nous espérons vous retrouver petits et grands pour ce beau week-end !!

Sur ce petit mot la Jeunesse vous souhaite une belle journée et on a hâte de vous retrouver !! À bientôt !



Organisée par la jeunesse de Challex

La Vogualllex
3 JOURS DE FÊTE

14
15
16

J
U
I
N

2
0
2
4

BAL EN EXTERIEUR 🍷

Concours de Pétanque

Bar à Tapas 🍷

Défilé de Chars 🚗

Vendredi 14 Juin	Samedi 15 juin	Dimanche 16 juin
21 h Bal Animé par DJ Philou	10 h inscription concours pétanque 10h30 début du concours 12h restauration 17h30 Apéro ! avec le bar à tapas	12h Grillades
Interdit -16 ans	19h soirée burger maison 20h45 Musique avec les ptits chanteurs à la gueule de bois 22h DJ Philou	15h défilé des chars dans le village
Service de sécurité La jeunesse se laisse le droit de refusé l'entrée sans motifs		17h bar à tapas 19h repas dansant

Vie associative

Poivre & Sel



Est-ce la PAELLA d'Alexandre qui a attiré les convives?... Nous avons battu les records d'affluence avec 44 personnes autour de la table lors de notre dernière rencontre de mai. Tout était en rouge et jaune, aux couleurs de l'Espagne, et ce fut une nouvelle journée bien sympathique.

Après le repas, nous avons reçu Nicole et Guy CERDA, qui nous ont présenté des objets confectionnés en origami (papiers pliés) et qui sont prêts à nous initier au cours d'un stage à l'automne.



Place maintenant à nos **rencontres estivales**.

Nous débuterons à Confort, **sur la terrasse du « Trambar »**, bien amarrée sous les arbres du village. On propose aux plus vaillants de se lancer dans une promenade sur une partie de la voie du tram qui relie Bellegarde à Confort.

Rendez-vous donc :

mardi 11 juin
parking de la salle Jean-Antoine Lépine
pour du covoiturage :
à 9h30 pour les marcheurs
à 11h15 pour le reste de la troupe.

Inscriptions :

Josiane Davet (josianedavet@orange.fr)

ou par téléphone au **06 70 62 60 65**

En indiquant vos préférences pour la marche ou la voiture et pour les plats proposés par le restaurant selon le choix ci-dessous :

Entrée : salade du chef (salade, crudités, fromage) / ballotine de saumon à l'oseille / tomates mozzarella.

Plat : moelleux de joue de bœuf confit / suprême de volaille et sauce aux morilles / gratinée de ravioles au saumon fumé.

Dessert : salade de fruits / mousse au chocolat / tarte citron meringuée / fromage blanc.

Prix boissons incluses : 32 euros que chacun règlera personnellement sur place.

Dernière limite pour les inscriptions :
lundi 3 juin au soir.

Nous rappelons à tous les Challaisiens et leurs amis que nous ouvrons la Maison des Sociétés jeudi 20 juin dès 14h00 pour partager des jeux ou une promenade pédestre dans les environs.

A vous d'apporter gourmandises et boissons si vous le désirez. Pas d'inscription.

Au plaisir de vous retrouver

Le CA de Poivre & Sel

Suite au **PIQUE NIQUE CANADIEN OUVERT A TOUS** de l'an dernier, nous avons décidé de reconduire cette journée le **DIMANCHE 18 AOUT 2024**, **sous la Halle de Challex** (uniquement par beau temps). Nous vous invitons à apporter un plat généreux que nous mettrons sur le buffet commun et nous profiterons d'un repas convivial bien varié. Une buvette payante sera tenue par l'Association. Pour animer cette journée, nous vous proposons d'organiser un « Vide Grenier » où les personnes intéressées pourront tenir un stand, sous réserve de s'inscrire auparavant auprès d'Eliane Dallemagne, au **06 32 79 49 92** ou **04 50 56 31 30**, qui vous donnera les renseignements complémentaires. N'hésitez pas à profiter de cette rencontre amicale.

Vie associative

Les Ornithos de Challex



La deuxième sortie de l'association le 26 mai, dont l'un des buts était d'observer les guêpiers dans la campagne genevoise (voir article), était programmée après la date de clôture du Petit Challaisien. On en parlera dans le prochain numéro. D'autres sorties ponctuelles pourraient avoir lieu dans les prochaines semaines, en fonction de la météo et de l'actualité ornithologique. Dans ce cas, l'information circulera parmi les membres. Celles et ceux qui aimeraient devenir membres sont les bienvenus, envoyez un mail à cet effet à

ornithosdechalex@gmail.com

D'autres activités sont en cours de développement, y compris la pose de nichoirs pour certaines espèces. Comme nous l'avons mentionné dans le dernier Petit Challaisien, nous collectons des informations sur la nidification des hirondelles de fenêtre. Si vous avez des nids occupés sur votre maison, ou des nids anciens qui ne sont plus occupés, pourriez-vous les signaler à l'adresse mail ci-dessus ? Merci d'avance. Nous serions également intéressés par des informations sur la nidification des hirondelles rustiques et des martinets. Nous comptons donc sur votre collaboration !

Jerry RODGERS



Connaissez-vous le guêpier d'Europe ?

Peut-être ne l'avez-vous jamais vu et pourtant, c'est l'un des oiseaux les plus colorés de France !

Cet oiseau migrateur doit son nom à son régime alimentaire, en effet il est friand des guêpes et des abeilles, mais ne rechigne pas devant une libellule ou un papillon. Il est exclusivement insectivore et chasse en vol en effectuant des pirouettes impressionnantes avant de regagner son perchoir afin de déguster sa proie. Bien que ce magnifique oiseau ne soit pas en statut menacé, il souffre de la diminution

drastique des insectes avec l'usage intensif des pesticides.

Après avoir passé l'hiver en Afrique, il revient dans nos régions dès début mai en groupe de 20 à 30 individus facilement reconnaissables par leurs cris et surtout par leurs couleurs, un véritable arc-en-ciel: dos jaune et brun, gorge jaune vif, ventre et queue turquoise ou vert, yeux rouges dans un masque noir, il est unique !



Il a également un nid très particulier, en effet cet oiseau de la taille d'un merle, creuse des cavités de 1 à 2 mètres de long dans des talus de terre meuble, c'est pourquoi on le retrouve à proximité des cours d'eau ou des carrières.

Lors de la parade nuptiale, le mâle présente des insectes à la femelle qui attend son offrande sur un perchoir. Si elle l'accepte, elle fait vibrer sa queue en éventail et permet l'accouplement. Après avoir pondu 4 à 8 oeufs, les deux parents vont couver alternativement jusqu'à la naissance des petits environ 20 jours plus tard. Toute la famille repartira en Afrique en août, dès que les jeunes sont capables de parcourir les milliers de kilomètres qui les séparent de leur lieu d'hivernage.

Fanny PERRAUD



La Lyre Challaisienne



Une soirée musicale bien appréciée

Bien préparés depuis le séminaire du mois de mars, les musiciens de la Lyre Challaisienne ont offert une soirée divertissante très appréciée par les auditeurs, à entendre les commentaires qui ont suivi leur prestation, le samedi 4 mai dernier. Un moment particulièrement touchant fut la retransmission du solo à la flûte de Claire-Lise, enregistré lors du concert annuel de l'année dernière, alors qu'elle interprétait le *Largo* du *Concerto per flautino* d'Antonio Vivaldi. On aura remarqué que les musiciens portaient tous une étoile d'une couleur qu'elle aimait, en souvenir de leur Présidente. Une ballade a ensuite entraîné le public dans une dizaine de pays européens, avec des pièces typiques, présentées avec brio et humour par Sandrine et Philippe. Le morceau de la Pologne a retenu

l'attention d'Olga, qui a chanté un couplet en ukrainien à la fin du concert. Les musiciens ont accompli un effort remarquable avec 90 minutes de musique sans entracte, et c'est au moment du *bis* qu'est arrivée la surprise du chef... En effet, Davide, directeur en redingote, métamorphosé en authentique Helvète, jouant depuis peu du cor des Alpes pour la circonstance, a accompagné l'ensemble pour la pièce *Swiss Lady*, chanson représentant la Suisse au Concours de l'Eurovision de 1977. La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié. Bravo à tous les musiciens et merci au fidèle public qui a assisté à l'événement !

Si vous avez manqué cette soirée, vous pouvez vous rendre à **Mucelle** où se tiendra l'apéritif musical organisé par les Bourrus, le **vendredi 14 juin** à 19h00. La Lyre Challaisienne se produira également au 95^{ème} **Festival des Musique du Pays de Gex**, qui se tiendra **dimanche 23 juin**, dans le parc de l'Abbé Boisson à Ferney-Voltaire .



Audition des élèves de l'école de musique du Pays de Gex

Cette année, elle se tiendra :

**Salle Jean-Antoine Lépine :
mercredi 5 juin à 18h30.**

Un événement intéressant pour tous les musiciens en herbe, les personnes et les familles sensibles à la place de la musique dans notre société.

Les jeunes musiciens qui se produiront, viennent des communes de Challex, Sergy, Saint Genis-Pouilly, Colonges, Saint Jean-de-Gonville et Péron.



Vie associative

Le Sou des écoles



Kermesse / samedi 29 juin 2024

Comme chaque année nous organisons la fête de l'école afin de réunir enfants, équipe pédagogique et parents pour un moment d'échange convivial. L'occasion également de fêter la fin de cette année scolaire et l'arrivée de l'été. Si vous souhaitez passer une journée festive, danser, manger et vous amuser le samedi 29 juin après le spectacle d'école, vous êtes les bienvenus.

Afin de ne pas déroger à la tradition, les festivités commenceront par le spectacle de l'école à 14h00.

Tout au long de l'après-midi, des jeux, ateliers, maquillages et des sucreries vous seront proposés. En fin d'après-midi, un magicien nous rejoindra pour plonger les petits et grands dans un monde où la réalité se mêle à l'illusion.

À partir de 19h00, vous pourrez déguster en famille et amis une poêlée géante, réalisée par un professionnel, avant de vous dépenser sur la piste de danse

Réservation des repas avant le 17 juin sur <https://www.helloasso.com/associations/sou-des-ecoles-de-challex/boutiques/commande-repas-kermesse-2024>

Four communal / samedi 4 mai 2024

Le 4 mai, notre four communal a repris du service. Avec plus de 400 pièces sorties on peut dire que cette journée fut un succès.

Pizzas, quiches, tartes, il y en avait pour tous les goûts...et même des papettes pour les plus chanceux.

Nous sommes attachés à l'histoire de notre village et reprendre cette tradition ancestrale a fait naître des vocations chez certains d'entre nous.

Merci d'avoir été présents en nombre pour ce partage intergénérationnel dans la bonne humeur et en musique grâce au groupe "Les Slings" qui ont su mettre petits et grands dans l'ambiance.



Vie associative

Union Sportive de Challex



Ce sont donc environ 120 personnes qui sont parties pendant ce week-end de Pentecôte pour porter fièrement les couleurs Orange et Noir de l'autre côté de la Suisse.



UN PARFUM D'AUTRICHE

Une grande première s'est déroulée du 17 au 20 mai 2024 pour notre club de l'US Challex !

45 enfants des catégories U13 et U15 du club sont partis le vendredi 17 mai au matin participer à un grand tournoi international à Bregenz en Autriche, sur les bords du lac de Constance. 5 pays représentés, 100 équipes présentes au total et plus de 1'200 joueurs sur place pendant 2 jours de tournoi.

Et comme Challex n'est pas un village comme les autres, et nous le constatons au bord du terrain chaque

Le tournoi a commencé vendredi soir par une cérémonie d'ouverture avec l'ensemble des participants devant une tribune de supporters comble et des couleurs à chaque endroit du stade, les chants des enfants, des premiers échanges avec les autres clubs avant le défilé de nos équipes derrière la fanfare autrichienne...

Tout le monde en prend plein les yeux avant d'entamer les hymnes nationaux de tous les pays et de pouvoir chanter la Marseillaise.

La météo est parfaite, toutes les pelouses sont de véritables billards... Tout est prêt pour que le tournoi commence !



week-end, ces enfants ont eu la chance d'être suivis par un contingent d'environ 70 personnes pour les soutenir et les encourager. Grands-parents, parents, cousins, frères et sœurs... Toutes les générations étaient présentes !

Pour toutes nos équipes, les premières minutes de match sont tout de suite intenses, les duels sont durs, il faut trouver son rythme, mais tout le monde répond présent.

Vie associative



L'US Challex a connu quelques défaites très souvent par un but d'écart, quelques matchs nuls et une belle victoire 4-0 pour une équipe U13 !

Au-delà des scores, nos enfants ont pu se confronter à des équipes d'un très bon niveau tout au long du week-end et vibrer avec nos supporters à chaque match.

Nous avons essayé des larmes de déception/frustration, mais nous avons vu aussi plein de sourires et des yeux qui pétillent. En soi, toutes les émotions que le sport peut procurer !

Comme le résume le Responsable Technique des Jeunes de l'USC, Jean-David Maillard : « Ce voyage a nécessité un an de travail entre l'émergence de l'idée et le voyage ce week-end. Je suis vraiment fier du travail accompli par toutes les personnes qui ont œuvré à la concrétisation de ce joli moment d'histoire de l'USC. Je pense au Comité de l'USC et à son Président Hugo Duarte, aux éducateurs mobilisés depuis la première heure, à tous les parents présents lors des journées d'ensachages, de la soirée Italienne, la tombola, le muguet...et à tous les enfants des catégories U13 et U15 qui ont travaillé pour vivre ce rêve.

Sur le week-end, nous avons tous vécu des émotions grandioses, dans un sens comme dans l'autre mais qui sont l'essence même du sport. Au final, les plus beaux moments, ce sont tous ces instants de cohésion entre tous les enfants, que ce soit autour des terrains, dans le bus et de les voir s'amuser et rire sur les pédalos le lundi avant le retour à Challex ! Les enfants ont encore grandi sur ces 4 jours, tant sur les terrains qu'en dehors.

Nous sommes tous fiers d'eux et fiers d'avoir vu encore les valeurs de l'USC se perpétuer.

Je voudrais remercier tous les parents venus nous encourager tout au long du tournoi. Voir autant nos couleurs dans les tribunes démontre encore une fois cette cohésion derrière le club.

Je souhaite chaleureusement remercier les éducateurs qui m'ont accompagné tout au long du week-end et soutenu dans ce projet, à savoir :

Anthony Italiano, Didier Couailles, Patrick Alran, Giovanni Italiano, Romain Buff et Stéphane Mantin. »

Et merci encore à tous les joueurs pour TOUT.

Vive l'USC !!!



Vie associative

Association Gymnastique de Challex



❁ Foire aux Plantons 2024 ❁

Nous remercions tous les habitants de Challex et toutes les personnes qui sont venues passer un moment convivial avec nous, acheter leurs plantons et fleurs lors de notre traditionnelle Foire aux Plantons, le samedi 4 mai dernier. Vous avez été nombreux !

Merci !

Tous les bénéfices de la vente seront destinés à la subvention des frais de l'association (matériel sportif, salaire de la monitrice, assurances...).



Les Bourrus de Mucelle



Apéro Musical vendredi 14 Juin 2024 à Mucelle

40 Chemin des Sources « Chez Marie-Thérèse et Jean-Louis » à partir de 19h00

Nous avons le plaisir de vous convier à notre traditionnel Apéro Musical. Au plaisir de vous voir prochainement !

Un grand merci aussi au groupe de musique NoNames qui a animé cette belle journée!

Assemblée Générale 2024

L'Assemblée Générale de l'Association de Gymnastique de Challex aura lieu le :

Mercredi 3 juillet à 19h00

Salle Jean-Antoine Lépine

Une convocation sera envoyée aux adhérents début juin. Si vous êtes adhérent et que vous n'avez pas reçu votre convocation, merci de nous contacter par email ou indiquez-le à la monitrice pour qu'elle vous fournisse une convocation papier. Pour rappel, tous les adhérents de l'association sont priés de confirmer leur présence ou donner leur pouvoir à un autre adhérent. Afin de valider le contenu de l'Assemblée un minimum de voix doit être représenté. Les adhérents seront conviés à l'issue de l'Assemblée à partager un apéritif avec les monitrices et les membres du bureau. Les cours du mercredi soir seront annulés.



Intercommunalité



Lancement de Pays de Gex Infos

Pays de Gex agglo lance une newsletter pour informer les Gessiens des actualités et de l'agenda du territoire et de l'Agglo.

Restez informés sur les services, actus et projets concernant l'urbanisme, la santé, la petite enfance et le bien vieillir, l'agenda culturel, toutes les thématiques liées à l'environnement sur le territoire... Et plus encore !

Pour recevoir Pays de Gex infos, deux options :

inscrivez-vous sur:

<https://www.paysdegexagglo.fr/newsletter> ou flashez ce code :



Vie à l'école

Les poules à l'école

Les élèves de Petites Sections-Moyennes Sections ont pu suivre les différentes étapes de l'évolution de la poule :

- de l'œuf au poussin,



- du poussin à la jeune poule



grâce à un élevage réalisé en classe.

Les poules prénommées Marie-Jo et Olympe (petits clins d'œil aux Jeux Olympiques) grandissant, il était temps de remettre en état le poulailler afin qu'elles puissent être bien installées.



L'équipe enseignante remercie les parents d'élèves qui ont bravé les aléas climatiques afin de rénover le poulailler.



Les poules peuvent maintenant se dégourdir les pattes pour le plus grand bonheur de nos élèves, curieux de les voir prendre possession de leur nouvelle maison.



Vie au village

VENDREDI 21 JUN 2024

FETE DE LA MUSIQUE

Halle de Challex

entrée
LIBRE



BARBECUE - CREPES

BUVETTE

A PARTIR DE 18H

1ere partie - Giul

Intermède - La Lyre Challaisienne

2eme partie - reprises 80's - 90's



SAMEDI 15 JUN 2024

CHÂTEAU DE MUCELLE

258 route de Mucelle | 10h-19h

EXPO- VENTE SITION PEINTURE & SCULPTURE

Bérengère Baeriswyl

Jean Schmitzler

Maria Luisa Godoy

Benoît Favre

Jean Jacques Truchet

Verre de l'amitié

CHALLEX FESTIV'HALLE édition 2024

Après nous être remis de nos émotions : MERCI!

- Merci aux excellents groupes pour leur talent !
- Merci aux bénévoles extraordinaires !
- Merci aux sponsors pour leur soutien indéfectible !
- Merci au public venu joyeux !

Pour une première édition, tout ne fut pas parfait mais les organisateurs ont décidé de remettre le couvert et il y aura donc une deuxième édition du Challex Festiv'halle en 2025 !

MERCI

Cyrah Events

Jocelyne BAZER BELTRAN



Grappeline

Petite mascotte challaisienne, «Grappeline» est curieuse et nous propose d'aller à la découverte de notre village. Au fil de nos «Petits Challaisiens» elle grappille des informations, nous conte des rencontres et nous donne peut-être l'envie d'aller plus loin...



Mets tes baskets !

De nombreuses personnalités ou vedettes profitent de leur notoriété pour se mettre au service d'associations. C'est le cas de Zinedine Zidane qui est engagé auprès des familles de l'ELA (Association Européenne contre les Leucodystrophies*) depuis 18 ans. Vous aurez peut-être lu l'encart paru dans le Petit Chalaisien du mois de mai, sous la rubrique Vie à l'école. Il y a quelques jours, j'ai été sollicitée par Alessio, au sujet de cette campagne nationale. Son enthousiasme m'a touchée, je lui ai proposé de parler de son expérience dans la rubrique Grappeline, pour les lecteurs du Petit Chalaisien. Voici la restitution de nos échanges.

Bonjour Alessio, peux-tu te présenter ?

Je m'appelle Alessio Ruata, j'ai 10 ans.

Est-ce la première fois que tu participes à cette action ?

Oui.

Tu en as entendu parler à l'école, comment cela s'est-il passé ?

La maîtresse nous a fait l'annonce qu'on allait participer à ce projet en faisant une course. Elle nous a distribué les formulaires et nous a expliqué tout le procédé. Etape N° 1 : je cherche des parrains et marraines pour donner de l'argent, je demande combien d'argent et je remplis le coupon. Ensuite je remplis le tableau des dons promis avec les nom et adresse. Etape N° 2 : je fais la course et revois les parrains et marraines pour récupérer l'argent et je le donne à la maîtresse.

Peux-tu me dire en quoi consiste la course ?

Le **vendredi 7 juin**, avec l'école, on va aller au **stade**. On va faire des tours de stade et des personnes vont compter combien on en fait. On doit essayer de faire un maximum de tours en 30 minutes car pour chaque tour qu'on fait, la somme d'argent promise est versée.

Tous les enfants de l'école participent-t-ils ?

Oui, même si les enfants n'ont pas de parrains ou marraines, ils vont tous participer car la course a lieu pendant les heures de classe.

Est-ce que cela te plaît d'y participer ?

Oui, et cela me tient à coeur, ainsi qu'à tous mes camarades, d'aider les enfants atteints de leucodystrophie en participant. Je vais m'entraîner au stade avec ma copine Chanel pour faire un maximum de tours.

Si je comprends bien, tu dois agir sur deux lignes ?

La première chose à faire, qui est de trouver des parrains et marraines, est la phase la plus compliquée. On va toquer chez tout le monde et on leur explique.

Il faut ensuite remplir les papiers, cela prend du temps. Les gens vont venir aider pour cette cause. La course, c'est le moins difficile, on doit juste faire un entraînement physique.

As-tu déjà récolté beaucoup d'inscriptions ?

Oui, pour l'instant j'ai trouvé 12 personnes.

Te sens-tu prêt pour le grand jour ?

Je pense, je me prépare : j'ai rendez-vous ce week-end au stade avec Chanel pour un entraînement.

Que retiens-tu de cette expérience ?

Même si toute l'école rapporte 1'500 €, ce qui n'est pas beaucoup, c'est important, soit pour avoir un remède, ou pour vivre dans le confort si la maladie est incurable. Sur la brochure que la maîtresse nous a donnée, il y a un article sur Augustin : il a eu la chance de bénéficier d'un protocole de thérapie génique à l'âge où son frère Nathanaël, qui avait la même forme de maladie, était déjà décédé. Grâce à nos pas, la recherche avance et Augustin en est la preuve, dit sa Maman, Céline.

Merci Alessio d'avoir bien voulu répondre à mes questions. Si des habitants de notre village reçoivent la visite de tes petits camarades avec leur carnet de promesses de dons, ils comprendront plus facilement de quoi il s'agit et seront sûrement heureux de participer et soutenir la cause des Leucodystrophies à leur manière. Challaisiens, Challaisiennes, ne leur fermez pas la porte au nez et allez soutenir les enfants le

vendredi 7 juin prochain à 9 heures au stade !

* maladies génétiques orphelines qui détruisent la myéline (la gaine des nerfs) du système nerveux. Lorsque cette gaine est abîmée, le courant ne passe plus et les messages nerveux sont interrompus, ce qui entraîne rapidement la dégradation de toutes les fonctions motrices, sensorielles, cognitives.



Memento

Mairie de Challex

216, rue de la Mairie

04 50 56 30 10 ~ challex@challex.fr

Lundi	9h00-12h30	fermée
Mardi	9h00-12h30	14h00-19h00
Mercredi	9h00-12h30	fermée
Jeudi	fermée	14h00-19h00
Vendredi	9h00-12h30	fermée

Le marché communal hebdomadaire

Tous les mardis sous la Halle de 16h00 à 19h30

Bibliothèque municipale

09 74 04 42 36 ~ bibliochallex@gmail.com

Horaires :

Mercredi 16h00-19h00

Vendredi 16h00-19h00

Auberge « les 7 Merveilles » 04 79 19 70 90

Horaires du restaurant :

Lundi : 12h00/13h30 **fermée le soir**

Mardi : 12h00/13h30 19h00/21h00

Mercredi : **fermée la journée**

Jeudi : 12h00/13h30 19h00/21h00

Vendredi : 12h00/13h30 19h00/22h00

Samedi : 12h00/13h30 19h00/22h00

Dimanche : 12h00/14h00 **fermée le soir**

Horaires du dépôt de pain :

Lundi 8h00/14h00 **fermé l'après-midi et soir**

Mardi 8h00/14h00 17h00/20h00

Mercredi : **fermé la journée**

Jeudi : 8h00/14h00 17h00/20h00

Vendredi : 8h00/14h00 17h00/20h00

Samedi : 8h00/14h00 17h00/20h00

Dimanche : 8h00/14h00 **fermé l'après-midi et soir**

Vente de pizza :

Du jeudi au samedi aux horaires du restaurant

Inspection de l'éducation nationale

Circonscription du Pays de Gex : 04 50 40 76 60

Ecole : 04 50 56 44 32

Garderie : 06 83 45 81 81

Maison de retraite médicalisée Les Cyclamens :

04 50 56 46 50

Groupement transfrontalier européen :

08 92 70 10 74

SIEA : Service Client : 04 74 45 09 07

Régie des eaux gessiennes (eau, assainissement)

04 85 29 20 00

Site de l'agglo : paysdegexagglo.fr puis accueil et faites votre choix

AGCR (recyclage solidaire de textile en bon état

à Saint Genis-Pouilly, 129 rue du Tiocan) :

04 50 28 20 50

Horaires de la boutique :

Mercredi, jeudi et vendredi 13h00-17h30

Samedi 8h45-14h15

Horaires dépôts :

Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h30/14h00-17h45

Conseils juridiques gratuits

(CIDF-CDAD-ADIL-avocat-conciliateur de justice)

Sur RDV au 04 50 41 35 86

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Cité administrative Simone Veil

62 rue de Genève 01630 Saint Genis-Pouilly

UNIQUEMENT SUR RDV le 1er mardi de chaque mois

Hors vacances scolaires sur caf.fr au 3230

0810 25 01 10 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h30.

Transport à la demande :

Auprès de la centrale de réservation : 0800 00 67 59

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à

17h00 hors jours fériés ou www.transportsdelain.fr

Horaires du bus La Plaine-Challex : www.tpg.ch

La Maison des Services Public Pays de Gex Agglo :

Pour faciliter vos démarches

167 rue de Genève 01170 Gex

Sur RDV au 04 50 99 99 72

CLIC : Centre Local d'Information et Coordination gérontologique : 04 50 41 04 04

Maison des Usagers Gessiens (MUG)

200 rue Edouard Branly, Technoparc,

01630 Saint Genis-Pouilly

Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le mercredi de 8h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 17h00

Ce lieu concerne les déchets et la régie des eaux.

Collecte des déchets sur la commune

Mercredi soir dépôt des conteneurs

Jeudi matin, ramassage des déchets ménagers

Numéro pour demande de bacs à ordures ménagères, tri, compostage ou anomalie : 04 50 40 95 00

www.monservicedechets.com

Pour les problèmes de collectes :

collecte@paysdegexagglo.fr

Déchetterie de Péron : 04 50 59 14 64

(attention, badge obligatoire)

Horaires d'été (de Mars à Octobre)

du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h - 13h45 à 18h

Samedi : 8h30 - 18h

Dimanche : 9h - 12h

Fermée les jours fériés

Recyclage : www.sivalor.org

Déchetterie de Saint Genis-Pouilly : 04 50 42 09 41

Allo encombrants : 04 50 20 65 86 ou

www.agcr.alfa3.fr

Appel d'urgence européen : 112

SAMU – urgences médicales-médecin de garde : 15

Pompiers : 18

SAMU – urgences sociales : 115

Pharmacies de garde : 3237

Services des Centres Départementaux

de Solidarité de Gex et Ferney-Voltaire : 3001

Memento

Ressourcerie du Pays de Gex : 04 81 50 02 51
290 rue de Perruet - ZA de la Maladière 01210 Ornex

- **Horaires boutique**

Mardi 14h30-17h30
Mercredi 9h00-12h30 et 14h00-17h30
Jeudi 14h00-17h30
Vendredi 9h00-12h30 et 14h00-17h30
Samedi 9h00-17h30

- **Horaires dépôt**

Lundi 13h30-17h30
Mardi-vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30
Samedi 9h00-17h30

SOS ANIMAUX : 04.50.41.74.80

<https://www.sosanimauxpaysdegex.com/fourriere-pays-de-gex.html>

Adoption avec les Ch'amis Gessiens :

06.17.96.19.34 ou 06.88.75.92.70

Renseignement Centrale téléphonique de l'aéroport de Genève : 41 900 57 15 00

Centre du Service National : 09 70 84 51 51 ou

cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Recensement obligatoire dès 16 ans auprès de la mairie

CHAL : Centre Hospitalier Alpes-Léman

Site de Contamine-sur-Arve : 04 50 82 20 00

CHANGE : Centre Hospitalier Annecy Genevois

(Site de Saint Julien-en-Genevois) : 04 50 49 65 65

Hôpital Privé Pays de Savoie Annemasse :

04 50 83 43 43

Hôpital Cantonal Genève : +41 22 372 33 11

Hôpital de La Tour à Meyrin : +41 22 719 61 11

Centre antipoison (Lyon) : 04 72 11 69 11

Signalement de logements indignes : 0806 706 806

Signalement violence femmes : 3919

Enfance en danger : 119

Hébergement d'urgence : 115

<http://challex.info/urgence>

Numéros d'urgence

17 ou Gendarmerie (Thoiry 04 50 42 12 01)

117 rue des Chenaillettes

01710 Thoiry

Horaires d'ouverture de la gendarmerie de Thoiry

8h00 - 12h00 / 14h00-18h00 du lundi au samedi

9h00 - 12h00 / 15h00-18h00 dimanche, jours fériés

Horaires d'ouverture de la gendarmerie de Collonges (04 50 59 63 03)

- Mardi : de 8h00 à 12h00

- Jeudi : de 8h00 à 12h00

Dimanche : de 9h00 à 12h00

Horaires pour les engins motorisés et bruyants (tondeuses, taille-haies, tronçonneuses...) :

pour le bien-être de tous, veuillez les respecter

Lun-ven. 8h00-12h00 14h00-19h30

Samedi 9h00-12h00 15h00-19h00

Dimanche et jours fériés 10h00-12h00

Maison Médicale de Garde, centre de soins immédiats du Pays de Gex

Hôpital local du Pays de Gex, 160 rue Marc Panissod, Gex

Du lundi au vendredi **sur RDV** auprès du centre 15 ainsi que le week-end

Maison médicale multidisciplinaire

110 rue Germaine Tillon, 01630 Saint Genis-Pouilly

Permanence soins infirmiers, sans RDV, tous les jours, dimanche et jours fériés inclus, de 16h00 à 17h00 au 04 50 42 04 02

Maison médicale multidisciplinaire

106 Grande Rue, 01550 Collonges

Cabinet infirmier de Collonges sur RDV au domicile ou au cabinet

04 50 56 71 64

06 84 15 01 95 ou 06 08 61 74 99

Infirmières libérales, cabinet de Péron **sur RDV**

06 66 87 21 99 ou 06 13 99 95 77

Le Petit Challaisien est publié par la commune de Challex.

Directeur de publication : Madame le Maire

Rédaction : Commission Communication / Comité de lecture

Impression : imprimerie Piétri (Gex)

Distribution : service de la commune

Tirage : 750 exemplaires

Le Petit Challaisien est distribué à l'ensemble des habitants. Il est également disponible sur le site Internet de la commune www.challex.fr

Pour plus d'informations sur la commune, n'hésitez pas à vous connecter sur le site de la municipalité : www.challex.fr

Pour le prochain numéro du Petit Challaisien de juillet/août, merci de transmettre vos articles par courrier électronique à :

lepetitchallaisien@challex.fr

au plus tard le :

Dimanche 16 juin



Album souvenir de La route du sel

A la découverte de Salins les Bains et d'Arc et Senans

CCAS Challex



Mardi 30 avri 2024

